



Amendes en Italie pour circulation en ZTL

Par **fifi9**, le **23/08/2015** à **10:18**

Bonjour,

En Septembre 2014 j'ai visité la Toscane en voiture de location.

De la police municipale de Bologne je reçois 3 PV pour 360€ car j'ai circulé en ZTL (zone à trafic limité)

En fait je me suis rendu à l'adresse de mon hôtel.

2 PV ont été dressés le 09/09 à 9 minutes d'intervalle lors de l'arrivée à l'hôtel et le 3ème lors de la sortie de l'établissement.

Je n'ai en aucune façon visité Bologne en voiture

Suis-je obligé de régler ces contraventions, et à quelles sanctions je m'expose si je ne paie pas.

Merci d'avance

Cordialement

Par **moisse**, le **23/08/2015** à **16:09**

Pour le moment rien n'est prévu hors les 3 pays que sont Belgique, Luxembourg et Suisse. Le recouvrement en France sera donc impossible.

Par **alterego**, le **23/08/2015** à **16:21**

Bonjour,

Même les italiens résidant en France arrivent à être piégés.

<http://www.ambafrance-it.org/Voyager-en-Italie-attention-a-la>

Cordialement